

**L'Angleterre avait attaqué les possessions de la France en Asie et en Amérique, et ses vaisseaux faisaient souffrir au commerce français des pertes énormes. Dans un seul jour, en**

*tion de ces vastes contrées n'allait pas à plus de neuf millions d'individus, et que les terres en culture formaient à peine les trois huitièmes du territoire des Gaules. On sait d'ailleurs que les chefs des républiques gauloises favorisaient peu l'accroissement de la population et sa conservation dans le pays. Trop de population rendait l'action de leur gouvernement difficile, et, lorsque l'exhubérance se faisait sentir, la raison politique imaginait vite quelque grande expédition militaire pour se débarrasser. C'est ainsi qu'à différentes époques de l'histoire, on a vu des armées gauloises de 150 à 200 mille hommes, aller s'ensevelir dans les plaines de l'Italie et de l'Allemagne, et même sous les antiques rochers de l'Helvétie.*

*A son arrivée dans les Gaules, César laissa les propriétés à ceux qui les possédaient; mais il s'empara de tout le domaine public, qui fut d'abord le domaine de la république de Rome, et plus tard celui des empereurs romains, lesquels favorisèrent alors l'accroissement de la population, distribuèrent certaines portions de terre, soit à leurs soldats, soit aux employés de l'empire, qui, de même que les Gaulois, y placèrent des serfs pour les cultiver.*

*A la chute de l'empire romain, les rois des nations appelées barbares qui s'emparèrent des Gaules, firent leur domaine de celui des empereurs, et ils suivirent l'exemple des Gaulois et des Romains à l'égard de la distribution des terres et des moyens de les cultiver. Chez les Bourguignons, chez les Goths, et plus particulièrement chez les Francs, ces distributions se faisaient, à titre de *benefice* et à la charge du *service militaire*, aux nobles seulement, c'est-à-dire, aux *principaux chefs*; elles n'eurent d'abord lieu que pour un temps déterminé; elles furent ensuite accordées à vie; enfin, par le traité d'Andély, en 587, tous les *benefices* ou *fiefs*, car c'est la même chose, furent possédés héréditairement. Dans ces temps-là, on donnait le nom d'*alleux* aux propriétés qui n'étaient pas un effet de la libéralité du prince: ainsi tous les héritages des Gaulois, nobles ou hommes libres, reçurent, à l'arrivée des Barbares, cette dénomination d'*alleux*, pour les distinguer des autres propriétés. Il est également certain que les Gaulois eurent part, comme les Barbares, à certaines distributions de terres, et sous les mêmes conditions.*

*Les premiers bénéficiaires furent appelés *leudes*, *fidèles*, et ces dénominations furent ensuite remplacées par celle de *vassal*.*